Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 62 (1924)

Heft: 38

Artikel: Une histoire du Jeûne fédéral

Autor: Platzhoff-Lejeune, Ed.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-218996

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEU **VAUDOIS** JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration: Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de publicité : Gust. AMACKER Palud, 3 - LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteur Vaudois jusqu'au 31 décembre 1924 **2** fr. **00**

en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

SEPTEMBRE

'EST avec raison que ce mois est considéré comme le mai de l'automne : après les chaleurs de l'été et avant les froids de l'hiver qui va venir, chacun se réjouit d'avoir quelques semaines tempérées pendant lesquelles on cueille les fruits que la nature livre encore en abondance. En Franche-Comté, dit Charles Beauquier, cette saison est nommée le dernier temps, par opposition au premier temps ou printemps. Comme disait le renard : « il faudrait onze mois de septembre, nous passerions le douzième à ramasser ce qui reste ».

Les prévisions relatives au temps se résument ainsi: quand on voit venir St-Mathieu (21 septembre) l'été tire à sa fin, la chaleur est sur le point de disparaître. On dit aussi :

A la Saint-Michel La chaleur remonte au ciel. A Saint-Firmin (25 sept.) L'hiver est par chemin.

Si l'aube est couverte à la St-Michel (29 septembre), le mois d'octobre sera plutôt mauvais que beau. Si le vent est au nord ce jourlà, le mois d'octobre sera sec.

Lorsque l'hirondelle voit la Saint-Michel L'hiver ne viendra qu'à Noël.

Dès que la vendange est terminée, il faut songer à la vigne et la préparer pour la récolte prochaine.

A la Saint-Grégoire, Il faut tailler la vigne pour boire.

D'ailleurs, c'est à la fin de septembre, lorsque les récoltes sont rentrées, qu'on s'occupe du travail des champs:

> De Saint-Michel à la Toussaint, Il y a un mois de labeur. A Saint-Michel Labourons vite.

Les semailles viennent après les labours qui sont déjà très avancés.

> Au sept septembre (Saint-Claude) Sème ton blé Car ce jour vaut du fumier.

Hé! là. — Les pompiers d'un village du bord du lac essayaient leur pompe et s'évertuaient à aspirer l'eau du lac, sans y réussir.

Un paysan qui suivait l'opération leur cria, en ricanant:

Quand même, faudrait bien en laisser une goutte pour le bateau de 3 heures.

Fumisterie.

Un poëlier fumiste, aux premiers jours d'été Voyant son magasin de poëles encombré Fit venir sa bourgeoise et lui dit: Véronique, Il faut enlever ces poëles de ma boutique. L'épouse répondit très bien! Qu'alors y faire? Eh bien! tous ces fourneaux qui sont sur le devant, Fiche-les moi tous sur le derrière.



LO DJONNO

ô san-te lè djonno dâi z'autro iâdzo? Iô san-te clliâo djonno iô on medzîve dâi quegnu âi premiau à dînâ et à petit-goûta? Clli quegnu! lo vâio oncora, fé su la granta folhie, avouè on revon asse lardzo qu'on borî de bâo, sa pâta èpaisse quemet mon bré et dâi mouî de premiau âo bin de pronme que vo z'avant on goût de rebaille-m'ein-mé. Min de soupa, clli dzo quie, min de dzerdenâdzo, min de tsè: la tâtra âi premiau ètâi prâo grôcha po reimplliècî ti clliâo z'affére. On s'ein dèpetolhîve, no z'autro, lè mousse et- on sè lètsîve lè dâi tant qu'âi z'èpaule. Allâ-lâi vâ pidâ ora avouè lè quegnu de noûtron teimps! Et pu, lâi avâi lo prîdzo. L'è cein que fallâi

oûre. Clli dzo quie, lo menistre pouâve tot dere quand s'ètai aguelhi su sa dzahire, fére on pridzo asse grand qu'on dzo sein tomma, nion ne sè plliaignâi. Lè get branquâ su lè dzein de la perrotse, clli dzo quie pouâve lâo reproudzî tot cein que l'avant fè tandu l'annâie. No z'intercalâve, quemet desâi lo vîlhio assesseu, à no fére plliorâ, po cein que l'ètâi la moudâ dein clli teimps. Pregnâi sa grôcha voix de tounèro à fére dècheindre lè colonde et grelottâ la voûta. L'oûïo oncora. Cré bille! que de punechon no prometta. Se l'ètant tote arrevaïe, lai arai nion zu de viveint âo prîdzo dâo djonno d'aprî. « Oï, que no desâi, vo z'allâ ître ti bourla, d'apri lo mau que vo z'âi fé tandu sti an ; ie dio bourlâ, bourlâ à tsavon, et na pas soupyâ. Vo z'oûde bin : bourlâ, frecassî, vâonéze que vo z'îte! valet de Belzébut! écovire de Satan. »

Et on sè mettâi à segottâ, à segottâ. Et no, lè mousse, on guegnive noûtra mère-grand po savâi quand lo momeint ètâi arrevâ de plliorâ. Se dâi coup, on plliorâve trâo vite, ie no desâi ein catson, à l'orolhie:

- N'è pas oncora la menuta de gnoussî. Tè derî quand.

Et on atteindâi l'oodre de saillî son motchâo. Dâi iâdzo, ein avâi ion, âo bin l'autro que plliorâve pas, dái dzein qu'on cougnessâi pas. Adan, on lão desâi, quand on ètâi dèfro:

- Porquie n'âi-vo pas plliorâ?

Et l'autro no repondâi:

- N'avé pas fauta de plliora : ne su pas de la perrotse.

Tot parâi, po on dzouveno menistre que vint pi d'arrevâ per tsi no, ie prîdze rêdo bin.

Eh bin, que desâi l'ètrandzî po no mourgâ, vo z'a tot de que brâva dzein. N'a pas met bin grand teimps pe vo cougnâitre.

On lâi fotâi la bourlâie et tot ètâi fini.

Ah! clliâo prîdzo dâo djonno!

On coup, dein on velâdzo, la cura l'ètâi drâi dècoute lo mothî. La fenna âo menistre l'avâi dâi vesite po dinâ et l'avâi de à sa serveinta, la Luise, de preparâ lo fricot po la saillâte, par cein que la cousenâire dèvessâi restâ soletta à l'ottô, tandu que lli vegnâi âo pridzo. Lâi avâi bin recoumanda de ne pas aobllia de veri lo routî que sè bourléye pas et la Luise l'avâi de qu'oi. Lo menistre s'aguelhie su sa dzahîre. La fenîtra l'ètâi âoverta et vayâi tot cein que sè passâve à la cousena. Tandu que prèdzîve, ie vâi la serveinta, na pas sè veilli son routi, que lièsâi onna lettra d'on boun ami que l'ètâi âo militéro. Justameint, lo routi coumeincive à sè bourlâ on bocon et on cheintâi l'oudeu dein lo

L'ètâi foteint quemet tot : on routî que l'avâi paï bin tchè. Cllia serpeint de Luise! Que faillâi-te fére? Sein s'arretâ, lo menistre sè met à dere, tot ein faseint son pridzo:

Oi, mè frâre, âo dzo de vouâ, vo peinsâ rein qu'à medzî et à bâire, que l'è onna vergo-Vo vâio prâo avouè mon Saint-Esprit: voutron idée l'è autra part, dein voûtra cousena. Vo peinsâ à cein que vo z'arâi de bon à medzî aprî lo prîdzo, gormand et pécheu! et vo vo dite : « Pourvu que la serveinta ne mè bourlâi pas mon radebet, quand bin ne su pas quie po lâi bramâ : Luise, vîre lo routî! »

Et ein deseint, bramâve d'onna voix à reveilli on cemetire : Luise, vîre lo routi, tant que la Luise l'a oïu du sa cousena et... l'a verî lo

Oh! cllao pridzo de djonna lè z'autro iadzo, l'è cein que l'ètâi biau! Marc à Louis.

UNE HISTOIRE DU JEUNE FÉDÉRAL

L'article suivant, que nous abrégeons un peu, a été publié dans la Feuille d'Avis de Ste-Croix.

Mlle Rosa Schaufelberger a fait paraître à Zurich (chez Beer et Cie), une « Histoire du Jeûne fédéral », propre à nous éclairer sur les origines et le sort curieux de cette manifestation nationale du peuple suisse. Nous extrayons quelques renseignements de cette thèse doctorale, fort bien faite.

L'idée du Jeûne n'est, dans ses origines premières, ni chrétienne, ni juive, mais païenne. Dans toutes les religions, le malheur qui a frappé l'humanité ou celui qui a passé sur elle et qui risque de revenir, fait naître des sentiments de repentir avec le désir d'apaiser la divinité par des prières. C'est une forme des anciens sacrifices qui ont le double but de réconcilier le Dieu irrité qui frappe et de remercier le Dieu clément et bienfaisant. Le jeûne, l'abstention complète ou partielle de toute nourriture ou seulement de quelques aliments spéciaux, servait à préparer et à symboliser les sentiments de tristesse. Ces fêtes de Jeûne sont parfois prophylactiques: elles ont pour but, non seulement d'obtenir la fin d'une calamité, mais aussi d'en prévenir la venue.

Nos jeûnes d'aujourd'hui dérivent en droite ligne du Jeûne juif et catholique. Les passages de l'Ancien Testament concernant le Jeûne sont nombreux. David déchire ses vêtements et jeûne en souvenir de Saül et de Jonathan, morts au champ d'honneur. Les gens de Ninive, à l'ouïe de la terrible prophétie de Jonas, ordonnent un jeûne. Les promoteurs des pre-miers jeûnes protestants de Zurich, lors de la

guerre de Trente ans, se réclament surtout de ce passage.

Jésus n'a pas condamné le Jeûne; les apô-

tres l'ont pratiqué.

Le moyen âge finissant, avec son matérialisme grossier, son immoralité effrénée en haut lieu, mais aussi avec ses cataclysmes et ses terribles épidémies, favorisait comme une saine réaction nécessaire les jours de pénitence. Notons cependant que les invites aux Jeûnes nationaux parlaient toujours de l'« Etat », non de l'« Église ». C'est une particularité de cette fête à la fois religieuse et politique, qui s'est conservée jusqu'à nos jours. En 1480 et 1483, la Diète de Lucerne invite les délégués des Etats à organiser « des cultes en l'honneur de Dieu et de la Vierge, ainsi que pour le réconfort de nos soldats en France, pour qu'ils se conservent bien en campagne, ainsi que nous à la maison!»

Le gouvernement de Berne, à cette même époque, appela un célèbre prédicateur de carême et fit faire des pélerinages à la grotte de St-Béat sur le lac de Thoune, tandis que les Zurichois allaient en procession à St-Lioba au Zurichberg et à St-Egide (Gilgen), à Leimbach. La Suisse primitive, en temps de détresse et de guerre, fit lire publiquement la « grande Oraison », dont nous avons la rédaction de 1517, au couvent argovien d'Hermetschwil.

La Réforme eut un moment d'hésitation à l'égard du Jeûne. Luther le recommanda comme exercice corporel; Zwingli laissa les siens libres de le continuer ou d'y renoncer. Mais Bullinger, son successeur, ainsi que la seconde Confession helvétique de 1556, le réintégrèrent dans ses droits. Sans le Jeûne rétabli alors à titre d'acte collectif et national en temps de détresse le « Bettag » d'aujourd'hui n'existerait pas. Il y eut d'abord les petits jeûnes. Les messes des jours ouvrables furent remplacées, par des cultes du matin, généralement le mardi : c'était le « Wochenbettag ». Il n'eût guère de succès et fut sans cesse aboli et rétabli. Le pasteur de Plaeffikon donnait un batz à ses fidèles qui, dès lors, vinrent en masse au prêche du mardi.

I.-I. Breitinger obtint, en 1639, un jeûne cantonal zurichois le jour (11 septembre) de St-Félix et Regula, les patrons de la ville, pour lutter contre les orgies des kermesses et les Mardis gras. La guerre de Trente ans nous valut un certain nombre de jeûnes. On les multiplia durant une seule année. Zurich en fit trois en 1621, deux en 1622, quitte à n'en point ordonner quand la malice des temps s'adoucissait quelque peu. Le massacre des protestants dans la Valteline (1620), et plus tard à Poschiavo, impressionnèrent beaucoup les protestants de la Suisse orientale, tout comme la nuit de la St-Barthélemy avait eu pour effet le Jeûne genevois du 4 septembre 1572. D'autre part, la vistoire de Gustave Adolphe, à Lutzen, en 1632, poussa les cantons protestants à fêter des jeûnes de « reconnaissance ».

Vaud demanda, en 1610, son premier jeûne, « vu les dangers de guerre dans les pays tant allemands que welches », mais n'obtint de Berne qu'un mandement à lire, tendant à l' « amélioration de la vie! ». En 1619, cependant, les « prédicants welches » obtinrent gain de cause - la guerre de Trente ans avait éclaté! et le premier jeûne vaudois est célébré le di-manche après Pâques. Genève avait commencé sa série de jeûnes en 1567 déjà. En 1572, ce fut le mercredi, en 1578 déjà le jeudi qui eut la préférence.

Les jeûnes avaient toujours leur exposé de motifs. « Afin, dit Genève, qu'il plaise à Dieu de détourner son ire de nos péchés et par sa grâce rompre les entreprises des ennemis qui machinent de plus fort contre cette Eglise ». La détresse des coreligionnaires en Suisse et à l'étranger est le motif principal. Le détail de la fête était réglé par les Eglises et variait de

canton à canton.

Les fidèles ne quittaient pas l'église avant trois heures et s'abstenaient de toute nourriture! Mais l'initiative du Jeûne part toujours de l'autorité politique.

En 1639, le premier jeûne commun aux cantons protestants fut décidé en conférence et le 19 août 1640 il eut lieu. Dès 1650, la série des jeûnes continue, assez régulière, jusqu'à l'effondrement de la vieille Confédération. La fête devint aussi « périodique ». Elle n'est plus décrétée « ad hoc » chaque fois. Elle est commune à un groupe important de cantons. Le motif spécial de sa célébration annuelle aura désormais moins d'importance et finit par ne plus être indiqué. Pour y aboutir, il faudra trouver le mois, le jour, la date communs. La question de date joue un rôle énorme dans les délibérations et il fallut encore près de deux siècles pour arriver au troisième dimanche de septembre. Tous les mois, sauf juin, tous les jours sauf le lundi et le samedi, ont été proposés, essayés et rejetés à tour de rôle. Les protestants s'opposaient avec acharnement au dimanche, préfére par les catholiques. Longtemps, Genève combattit le Jeûne « annuel » ; la périodicité lui déplaisait

Il fallait le XVIIIme siècle avec ses idées de largeur et de tolérance, il fallait la Révolution française et son idéal de fraternité pour songer au Jeûne interconfessionnel. A l'avenir les fêtes des deux confessions se ressembleront davantage, tout en gardant leurs divergences caractéristiques. Le premier Jeûne fédéral eut lieu le dimanche 16 mars 1794. Dès 1796, septembre eut la préférence, mais la querelle du dimanche surgit à nouveau et le jour varie. Le confessionnalisme reprend même en 1817 et ce n'est que le 1er août 1832 que la Diète fédérale de Lucerne fixe défintivement le troisième dimanche de septembre, auquel notre pays est resté fidèle depuis 88 ans.

Il y aurait beaucoup à dire sur les « mandements » du Jeûne, élaborés tantôt par le clergé,

tantôt par un chef d'Etat.

Deux anomalies subsistent : le Jeûne genevois, fêté dix jours avant le fédéral et qui a pour effet que nos voisins, ne sachant à quel jeûne se vouer, passent parfois sur l'un et l'autre. Et le Jeûne tessinois, mal compris qui, partant d'une confusion avec le 1er août, se fête par des coups de canon, des bannières aux fenêtres, des feux sur les monts et des bals Ed. Platzhoff-Lejeune. publics!

SUR LA MONTAGNE

Au flanc du mont sauvage, J'ai agrippé mon nid! En vain le vent fait rage, Planant sur l'infini, Je me ris de l'orage!

De partout à la ronde, Je suis le maître ici! Dans une paix profonde, Et sans aucun souci, Je vis bien loin du monde!

J'ai sur mes citadelles Les plus beaux des fleurons! Cyclamens, soldanelles, Orchis, rhododendrons, Sortent en ribambelles!

L'écho de la montagne, Répète ma chanson! Le torrent qui s'éloigne, Vibrant à l'unisson, Doucement l'accompagne!

J'ai connu la souffrance, Au milieu des humains! Mais d'une autre existence, Auprès de mes sapins, Je garde l'espérance!

Louise Chatelan-Roulet.

LA BONNE EXCUSE



LLE, c'était une maigre fluette petite personne, vieillie avant l'âge par les privations et les travaux trop rudes, privations et les travaux trop rudes, attachée de tout son cœur simple et aimant, à son mari, à ses mioches, à cette masure, à ce jardin, dans lequel elle peinait dur, mais qui fournissait l'essentiel de la nourriture du pauvre ménage.

Lui, c'était un grand diable, robuste comme un chêne, fort comme un ours, bon garçon, mais insouciant, mieux encore, insouciant de

ses devoirs de famille.

Quinze ans auparavant il l'avait épousée, parce que c'était une brave fille, une travailleuse. Peut-être aussi parce qu'elle avait des économies gagnées à la ville où elle avait été longtemps en place. Elles avaient été dures, ces quinze années! Les gosses, chaque année, venaient remplir un peu plus la maison déjà trop petite! Les récoltes ne donnaient pas de quoi payer un loyer trop élevé! Les porcs avaient le rouget ; les poules la maladie ; le clapier fut dévalisé. Bref, tous les petits malheurs quotidiens, qui, pour ces humbles, devenaient de terribles soucis.

Elle, vaillante, s'acharnait à la tâche, à mesure qu'elle devenait plus rude. Lui, au contraire, perdait courage, et ne réagissait guère contre les coups du sort. Il « bricolait », faisait pour les voisins de menus travaux, entreprenait avec la vieille rosse, achetée bien longtemps auparavant dans un jour d'aisance, des travaux de camionnage qui l'éloignaient de son triste logis.

Il aimait à flâner sur la route, à causer avec les camarades. Il aimait surtout à s'attabler dans les pintes le soir et rentrait chez lui le plus tard possible. Et dans quel état, trop souvent.

Les voisins s'indignaient. Ils plaignaient la pauvre femme. Mais elle, dont le cœur ingénu ignorait la rancune, excusait son homme, et tout naturellement expliquait:

« Faut pas lui en vouloir! Il n'est pas méchant quand il a bu! Et puis, dans les cafés, c'est pas lui qui accord. Il c'est pas lui qui paye! Il sait tant bien se faire Bert-Net.offrir! »

Histoire simple. — Un ours blanc suivait un ours noir. Un ours noir suivait un ours blanc. Morale: Les ours se suivent mais ne se ressem-

blent pas.

MUSÉE DE LA GRUYÈRE

Musée du Vieux Pays-d'Enhaut



vient de clore, à Château-d'Oex, l'exposition trop brève qu'il eut le bon goût d'organiser. Plusieurs journaux en firent l'éloge mérité. Qu'il sache quel intérêt il suscite chez tous les Gruyériens. Ceux d'en bas n'oublient pas qu'ils sont frères de ceux d'en haut. Les esprits superficiels, tentés de railler cette parenté lointaine et de trouver que l'on fait trop d'état d'une fraternité, selon eux devenue cousinage, auraient dû pénétrer dans les locaux où avaient été déposés les témoins autochtones de la Gruyère vaudoise, puis continuer leur voyage jusqu'à Bulle, pour examiner ce que contient le Musée Gruyérien. La comparaison eût été facile et la démonstration probante. Mêmes mœurs, mêmes outils, meubles analogues. Sans doute ne faut-il rien exagérer, car il est possible de percevoir des différences. Elles viennent de l'histoire aussi, et, dans le haut pays, limitrophe, deux races se sont rencontrées. Il en apparaît quelque chose.

Qui a vu, dans telle chambre de Châteaud'Oex, une accorte dame, en cire par malheur, faire les honneurs de son logis, a compris immédiatement que des Gruyériennes, au-delà de la Tine, sont sœurs des Gruyériennes d'en deçà. Sœurs huguenotes, certes, en leur robe foncée et leur coiffe sévère, mais sœurs tout de même de ces aïeules fribourgéoises portant des châles frangés et des fichus brodés. Hélas, pour-